

A DEUX PLATS D'ICI

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 600 €

1448 ROUTE DE PARIS 87140 COMPREIGNAC

RCS LIMOGES 930482229

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

**Le 22/01/2026**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

## Décisions

---

### Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de Bertrand Raineix, pour cause de démission en date du 28/01/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 2

Il est pris acte par les Associés la cession de 100 actions pour un montant de 100 euros de la Société détenues par Bertrand Raineix en date du 22/01/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Camille Micheau, résidant 17 Rue Berlioz 87400 Saint-Léonard-de-Noblat, France né(e) le 11/07/1992 à Pertuis 84120.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 3

Il est pris acte par les Associés la cession de 100 actions pour un montant de 100 euros de la Société détenues par Bertrand Raineix en date du 22/01/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Nicolas Palin, résidant 63 Rue des Crouzilloux 87280 Limoges, France né(e) le 11/04/1975 à Limoges 87000.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

### Décision 4

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 28/01/2026.

L'activité de la Société est désormais :

Traiteur à domicile, Livraison de repas, Food-truck, Événementiel, Vente de boissons non alcoolisées

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 5

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**Camille Micheau , associé(e)**

**Nicolas Palin, associé(e)**

**Bertrand Raineix, associé(e)**

**Bertrand Raineix, ancien Directeur Général**

**Bertrand Raineix , Cédant d'actions de la Société**

**Camille Micheau**

**Bertrand Raineix , Cédant d'actions de la Société**

**Nicolas Palin**